

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 410

présenté par

Mme Le Meur, M. Batut, M. Daniel, Mme Valérie Petit, Mme Hérin, M. Claireaux, M. Alauzet,
M. Fugit, Mme Le Peih, M. Pellois, Mme Pascale Boyer, Mme Bureau-Bonnard, Mme Zitouni,
M. Kokouendo, M. Pont, M. Descrozaille, Mme Mörch, M. Krabal, M. Buchou et Mme Gomez-
Bassac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.